



FÊTE AUTOUR DU FOUR

TROC et PUCES de KERBADER DIMANCHE 28 MAI 2017 de 09h00 à 18h00 Site de la Chapelle de Kerbader- Fouesnant

Conditions de Vente et Règlement

- **Vente d'objets personnels usagés conformément à l'article 321-7 du code pénal.**
Pas de vente alimentaire autorisée sur le site.
 - Le Troc et Puces se déroule en **extérieur**
 - Une table et deux chaises sont mises à disposition par emplacement.
Pas d'abri couvert fourni.
 - Le droit de place est de **10 euros** l'emplacement de 3 Mètres - (Minimum: 3 Mètres)
 - L'association décline toute responsabilité en cas d'intempéries ou autres problèmes.
 - Délai de retrait : 48 h soit le VENDREDI 26 Mai 09 H 00
 - L'inscription n'est définitive qu'après réception par l'association du dossier complet
 - La **mise en place** se fait de **07h00** jusqu'à **08h30** – L'ouverture des stands de 9h à 18h
 - L'entrée est gratuite - Parking autour du site
 - L'Association des Amis de Kerbader propose à la vente boissons, café, restauration rapide, gâteaux et pains cuits au four
- **Contacts:** Nathalie LE BRUN Tél. 06. 66. 21. 68. 24
ou Patrick ARNOULT Tél. 06. 12. 75. 04. 85.

Coupon –Réponse / Acquittement du droit de place

Nom Prénom Adresse :.....
Code Postal Ville.....
Tél fixe Tél portable..... Email.....@.....
Carte d'identité : Numéro..... Délivrée le Par
Immatriculation du véhicule :
N° de Siret (pour les professionnels).....

Je réserve emplacement(s) de 3 mètres, soitx 10 € =€
Chèque à établir à l'ordre des « Amis de Kerbader »

Coupon / Réponse dûment rempli + chèque + photocopie Carte d'Identité (recto verso) à expédier avant le 20 Mai à :

Patrick ARNOULT 126 route de Bénodet 29170 FOUESNANT

Je déclare être en conformité avec la législation en vigueur relative à la vente au déballage Art 321.7 du code Pénal. (2 troc-puces / an - vente d'articles personnels usagés)

J'accepte les conditions du Troc et Puces de Kerbader.

Date et Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :